

Dossier personnel à la protection maternelle et infantile

Par **popoti**, le **06/07/2010** à **17:27**

Bonjour,

je suis assistante maternelle depuis quelques années, non employée par la mairie, et c'est la protection maternelle et infantile de mon secteur qui gère mon dossier d'agrément et de progression dans le métier.

Suite à des propos diffamatoires portés à mon encontre par une personne dont la PMI ne m'a pas divulguée le nom, j'aurais aimé savoir si il m'était possible de demander à consulter mon dossier de PMI.

Merci d'avance pour votre réponse et le temps que vous y consacrez.